



Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie

838, rue St-Charles, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z2
Téléphone : 819 566-4848 • Télécopieur : 819 566-5913
Courriel : aphve@cooptel.qc.ca • Site web : www.aphve.com

Sherbrooke, le 7 mars 2016

Objet : Pour une loi québécoise plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées

Madame,
Monsieur,

Par cette lettre, nous de l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (APHVE) appuyons la nécessité d'avoir une loi provinciale plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Au cours des dernières années, de nombreuses personnes et organismes ont constaté l'inefficacité de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. À l'instar de ce qui se fait tant dans certaines provinces canadiennes qu'à l'étranger depuis de nombreuses années, nous croyons que le Québec doit adopter une loi beaucoup plus contraignante. Un cadre juridique avec des échéanciers et des mécanismes de suivis permettra au Québec de se doter d'un projet à long terme pour rendre nos communautés plus accessibles et inclusives.

Nous à l'APHVE, travaillons à la défense des droits des personnes avec limitation visuelle. Nous tenons à préserver leur autonomie et favorisons leur intégration sociale. Nous souhaitons une loi permettant à la personne en perte de vision et non-voyante de rester active et de se sentir comme membres à part entière dans cette société conçue par et pour les voyants.

Nous désirons appuyer Québec accessible et souhaitons participer au processus de réflexion pour une réforme législative favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Cordialement,

Jean-Marie Laperle, président
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Québec



Ville de
Sherbrooke